

DEC171313DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Michel Bidoit, Directeur de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du CNRS ;

Vu la décision DEC131431DAJ du 18 avril 2013 portant fin de fonctions et nomination de M. Michel Bidoit aux fonctions de directeur de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions ;

Vu le projet de convention portant renouvellement de l'unité mixte internationale « *Laboratoire Franco-Mexicain d'Informatique et d'Automatique Appliquée* » (UMI LAFMIA) conclu entre le CNRS, l'Université Technologique de Compiègne (UTC), l'Université Grenoble Alpes (UGA), l'Institut Polytechnique Grenoble (Grenoble INP), le *Consejo Nacional de Ciencia y Tecnología de México* (CONACYT), *Centro de Investigación y de Estudios Avanzados del IPN* (CINVESTAV) ;

DECIDE :

Art.1^{er}. – Délégation est donnée à M. Michel Bidoit, Directeur de l'INS2I, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention susvisée portant renouvellement de l'UMI LAFMIA conclue entre le CNRS, l'UTC, l'UGA, Grenoble INP, le CONACYT et le CINVESTAV.

Art.2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 avril 2017

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90